

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 18 janvier 2023 à 19 h, sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Jessie Greene	Commissaire-parent
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire

Absents :

Également

Présents :	Jacob D.-Marcoux	Secrétaire de séance
	Vincent Laliberté	Secrétaire général
	Yves Lambert	Président, CQTA
	Nancy L’Heureux	Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines

23-01.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h01.

23-01.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerions commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

23-01.03 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été distribué.

23-01.04 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

23-01.05 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

23-01.06 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

23-01.07 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2022

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 14 décembre 2022, tel que distribué.

La commissaire F. Pedneault s'est abstenue de voter.

23-01.08 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

23-01.09 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Réunion sur l'ordre du jour – 5 décembre
- Comité exécutif de l'ACSAQ – 16 décembre
- Commentaire

23-01.10 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Bilan actualisé sur les affaires judiciaires
- c) Le point sur les négociations
- d) Comités des relations de travail
 - i) Employés-cadres – directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

J. Rosenhek
s'est jointe à
19h05.

Affaires nouvellesa) Renouvellement de l'accord - Programme d'assistance technique en pharmacie

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) offrait depuis janvier 2016 le programme Assistance technique en pharmacie (ATP) dans le cadre d'une entente de partenariat avec la Commission scolaire Lester B. Pearson ;

ATTENDU QUE toutes les cohortes depuis 2016 au Centre de formation Eastern Québec sont terminées ;

ATTENDU QUE la CSCQ a reçu, en 2020, une autorisation officielle du MEQ pour le programme ATP, renonçant ainsi à la nécessité d'un partenariat avec la Commission scolaire Lester B. Pearson ;

ATTENDU QUE la CSCQ souhaite renouveler l'autorisation du programme PTA auprès du MEQ, sous la version révisée (PTA 5894) ;

ATTENDU QUE la demande de renouvellement d'un programme avec le MEQ doit être approuvée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec ;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par C. Falle et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec approuve la demande de renouvellement du programme d'assistance technique en pharmacie (ATP) auprès du MEQ, sous sa nouvelle version (ATP 5894) pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

b) Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages de la Commission scolaire Central Québec

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certains centres de services scolaires et commissions scolaires de l'Est-du-Québec pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2023-2024, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des PHARES a accepté de représenter les centres de services scolaires et commissions scolaires membres du regroupement auprès de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés Inc.;

b) Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages de la Commission scolaire Central Québec (suite)

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire Central Québec de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT QUE les contrats actuellement en vigueur en sont à leur première année d'option et donc que 3 autres années d'option sont possibles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

CONSIDÉRANT le projet d'auto-assurance actuellement en préparation par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et la possibilité pour les membres du regroupement d'y adhérer dès le 1er juillet 2023 pour les portefeuilles en responsabilité civile et professionnelle;

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Commission scolaire Central Québec au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024, pour les portefeuilles d'assurance automobile, biens et délits;

b) Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages de la Commission scolaire Central Québec (suite)

DE RENOUVELER l'adhésion de la Commission scolaire Central Québec au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024, pour les portefeuilles d'assurances en matière de responsabilité civile et responsabilité professionnelle, sous réserve de la possibilité d'adhérer au programme d'auto-assurance que pourrait mettre en place la FCSSQ;

DE MANDATER la firme Gestion Turcot & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec les firmes de courtage actuelles en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné, le tout adapté à la situation qui prévaudra relativement au projet d'auto-assurance de la FCSSQ et selon le choix de chaque membre du regroupement d'y participer ou non;

DE MANDATER le Centre de services scolaire des PHARES pour réaliser le cas échéant, l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Gestion Turcot & Associés Inc., soit
-de renouveler avec les firmes actuelles ou
-d'octroyer un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option avec la ou les firme(s) déterminée(s) à la suite d'un appel d'offres public pour l'ensemble des centres de services scolaires participant au regroupement;

D'AUTORISER Vincent Laliberté, Secrétaire général, à signer tout document découlant de la présente résolution.

c) Mandat de la firme de conseillers en gestion de risque pour les assurances de dommages du regroupement d'achat de la Commission scolaire Central Québec

CONSIDÉRANT l'engagement pris par de la Commission scolaire Central Québec par la résolution numéro 23-01.11d) de renouveler son adhésion au regroupement d'achat d'assurances de dommages de l'Est-du-Québec;

23-01.11

Affaires Nouvelles (suite)

- c) Mandat de la firme de conseillers en gestion de risque pour les assurances de dommages du regroupement d'achat de la Commission scolaire Central Québec (suite)

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée le 2 novembre 2022 par la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés Inc. auprès des membres du regroupement d'achat;

CONSIDÉRANT l'analyse de cette offre de services effectuée par les membres du regroupement lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par J. Greene et RÉSOLU à l'unanimité :

DE RENOUVELER le mandat de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés Inc pour assister le regroupement des CSS de l'Est-du-Québec dans le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024 et ce, selon les termes indiqués à l'offre de services.

23-01.12

Rapports des comités

- a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu. Le vice-président J. Robert a souligné que nous avons reçu un rapport positif des auditeurs.

- f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

23-01.12 Rapports des comités (suite)

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

23-01.13 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

J. Robert a fait un rapport sur la rencontre avec M. Eric Girard, Ministre des Finances et responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 10 février 2023.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

23-01.14 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 15 février 2023.

23-01.15 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

La commissaire D. Ford-Caron a posé une question concernant les invitations pour les cérémonies de remise des médailles du lieutenant-gouverneur.

23-01.15 Période de questions (suite)

b) Commissaires (suite)

Le commissaire I. O'Gallagher a posé une question sur le processus de dénomination de la nouvelle école primaire. La commissaire H. Clibbon serait honorée de faire partie du comité qui s'en chargera, car elle est une citoyenne de la Rive-Sud.

23-01.16 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

23-01.17 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par J. Rosenhek de lever la séance à 19h53.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 15 février 2023.